

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 11 juillet 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une largeur d'entrée charretière de 6 mètres au lieu de 3 mètres.
- ✓ **Adresse :** 417, rue Price

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Régulariser la marge avant de la maison de 3,12 mètres au lieu de 7,5 mètres et la marge arrière de la remise de 0,66 mètre au lieu de 1 mètre.
- ✓ **Adresse :** 23-587, Boulevard Taché Ouest

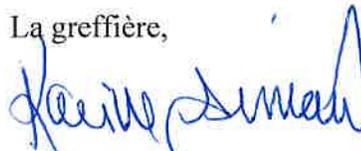
3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une largeur de rue de 12 mètres au lieu de 15 mètres.
- ✓ **Adresse :** Développement des Écoliers

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 14^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate